

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ

COMITÉ SYNDICAL du 17 février 2026
à 18 h 30

Le 17 février 2026, le Comité syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à 18 h 30.

Le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ s'est tenu au siège du syndicat mixte du Conservatoire à Guéret sous la présidence de Madame Catherine DEFEMME, Présidente.

PRESENTS :

Pierre AUGER, Thierry BOURGUIGNON, Catherine DEFEMME, Marie-France GALBRUN, Laurent LAFAYE et Claude VIEILLERIBIERE.

POUVOIRS :

- Marie-Christine BUNLON a donné pouvoir à Laurent LAFAYE
- Thierry GAILLARD a donné pouvoir à Marie-France GALBRUN
- Marinette JOUANNETAUD a donné pouvoir à Thierry BOURGUIGNON
- Bertrand LABAR a donné pouvoir à Catherine DEFEMME
- Guy MARSALEIX a donné pouvoir à Pierre AUGER

ABSENTS/EXCUSES :

Patricia AUDOUX, Fabrice DELAPORTE, Karine GARGUEL, Nicolas HAMONEAU, Sandrine HYVERNAULT, Sabine LE BRAS, Emilie MALLERET, René ROULLAND et Sébastien VITTE.

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Eric MATHE : Directeur

Claudia VANDAUD, Présidente de l'association des parents élèves.

Sylvie BREDIER, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat mixte.

OBJET : Adhésion de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et retrait de communes**Le Comité syndical,**

VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,

VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,

VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente du Comité Syndical,

VU le rapport CS/2026/02/01 et ses annexes,

VU les statuts du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE, notamment les articles 7-5, 11 et 12,

VU la délibération n°2024/07/06B du 17 juillet 2024 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile GOUE.

VU la délibération n°2025/05/03 du 25 mai 2025 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2025-11-24-00002 du 24 novembre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

Après avoir pris connaissance du rapport susvisé,

Après en avoir débattu,

- **Approuve** l'adhésion de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE à compter de l'année 2026,
- **Accepte** en conséquence le retrait du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE des communes de Bourganeuf, Faux Mazuras, Maisonnisses, Royère de Vassivière, Saint Amand Jartoudeix, Saint Martin Château, Saint Moreil, Saint Pardoux Morterolles, Saint Priest Palus et Soubrebost, sous réserve de paiement par ces dernières des sommes dues à raison de leur adhésion au Syndicat au titre de l'année 2025.
- **Autorise** la Présidente du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de de la présente décision.

ADOPTE : Votants : 11 – Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL


Catherine DEFEMME

